

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 
ID : 001-210101739-20250708-2025_068_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CINÉMA MUNICIPAL LE PATIO: ADOPTION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR (8.9)

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **30 juin 2025**
Date d'affichage de la convocation : **30 juin 2025**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, VUILLIOT, HUSSON, GIET, LUZZI, GARNIER-SIMON, et Messieurs PELLETIER, CADOUX, ROBBEZ, LEVITRE, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme CETTIER donne pouvoir à Mme HUSSON,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme ASSENARE,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme LUZZI,
Mme CHARRE donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON,
M. MAZET donne pouvoir à Mme GIET,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. SIGAUD donne pouvoir à M. CADOUX,
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. LEVITRE,
M. DUVILLARD donne pouvoir à Mme COSSARD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT l'intérêt de formaliser un règlement intérieur dans le cadre de l'ouverture du nouveau cinéma municipal Le Patio,

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission « Affaires culturelles et jeunesse » réunis le 18 juin 2025,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement intérieur à l'usage des spectateurs du cinéma municipal Le Patio, tel que présenté en annexe de la présente délibération,
- **PRÉCISE** que ce règlement intérieur s'appliquera à l'ouverture au public du nouveau cinéma municipal Le Patio trois salles,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer ledit règlement ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 001-210101739-20250708-2025_068_DEL-DE



La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 juillet 2025.

Le maire,
Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 09 juillet 2025 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 09 juillet 2025.